

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE494

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 29

À la deuxième phrase de l'alinéa 31, supprimer les mots :

« , par massif forestier, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle

Il apparaît important que le programme régional de la forêt et du bois fixe les priorités économiques, environnementales et sociales au niveau régional mais pas à un niveau aussi précis de chaque massif. Il est donc proposé de supprimer cette notion de massif dans la deuxième phrase de l'alinéa.

En revanche, dans la phrase suivante de l'alinéa, il est parfaitement justifié et important que le programme régional identifie les massifs à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois, comme cela est prévu dans le projet de loi.